

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 11 décembre 2025

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

Membres en exercice: 11	Présents: 8	Votants: 9	Pour:9	Contre:0
--------------------------------	--------------------	-------------------	---------------	-----------------

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Thomas DEVAUD

ABSENTS représentés avec procuration: Madame Nathalie BASTIDE représentée par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

OBJET: Convention de gestion et d'entretien du cimetière du Malzieu-Ville **DE_2025_051**

Madame la Maire,

RAPPELLE que les habitants de certains villages de la commune sont inhumés dans le cimetière du Malzieu-Ville;

RAPPELLE qu'une convention avec le Malzieu Ville avait été réalisée pour participer aux frais du cimetière;

PRECISE qu'il est nécessaire de réaliser une nouvelle convention concernant le cimetière du Malzieu-Ville;

DONNE LECTURE du projet de convention avec la commune du Malzieu-Ville;

PRECISE qu'il a été décidé que l'agent de la commune du Malzieu-Forain serait mis à disposition avec deux agents du Malzieu-Ville pour l'entretien du cimetière;

PRECISE qu'il a été décidé que les frais d'investissement seraient répartis à 1/3 pour le Malzieu-Forain et 2/3 pour le Malzieu-Ville avec accord préalable du Malzieu-Forain sur les travaux;

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ladite convention;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention ci-annexé;

PREND ACTE des conditions de répartition des frais;

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
--

Date de réception de l'AR: 15/12/2025

048-214800898-DE_2025_051-DE

A G E D I

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

La Maire,
Colette ROUQUET.





Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

15 DEC. 2025

15 DEC. 2025



Date de transmission de l'acte: 15/12/2025

Date de réception de l'AR: 15/12/2025

048-214800898-DE_2025_051-DE

A G E D I